



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le quinzième jour d'octobre deux mille treize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Mario Lévesque, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8156-10-2013 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8157-10-2013 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 a été courriellé à chacun des maires le 11 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 9 septembre 2013 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8158-10-2013 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 14 265,71 \$

Factures : 34 611,01 \$

TOTAL : 48 876,72 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

MTQ, SUBVENTION PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Prochainement, les directeurs généraux des MRC de la Gaspésie discuteront de la subvention pour le *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* provenant du ministère des Transports du Québec.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 30 SEPTEMBRE 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 30 septembre 2013* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8159-10-2013 TNO

Orientations budgétaires 2014

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires 2014 suivantes, lesquelles sont proposées par le directeur général et secrétaire-trésorier:

N°	Orientations budgétaires 2014
1	Équilibrer les dépenses avec les revenus
2	Prévoir l'entretien du centre des loisirs sur 14 semaines
3	Réaliser la réfection des routes Saint-Bernard-des-Lacs et du Ruisseau-Landry
4	Planifier l'entretien du réseau routier local (PIIRL)
5	Créer une réserve pour l'élection du préfet en 2017
6	Créer un fonds dédié aux activités sportives
7	Prévoir une hausse des dépenses générales de 2,5%

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit adopter son budget 2014 en décembre prochain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. approuve les orientations budgétaires 2014 proposées par le directeur général et secrétaire-trésorier mentionnées ci-dessus;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour préparer différents scénarios budgétaires basés sur les orientations budgétaires 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISCOURS DU BUDGET 2014 DES TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Comme le stipule l'article 955 du *Code municipal du Québec*, M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait rapport sur la situation financière des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie.

États financiers 2012 et rapport de l'auditeur indépendant

Sur le plan du sommaire des résultats, une analyse des états financiers pour l'exercice 2012 révèle un excédent de 8 221 \$ au total, le surplus accumulé s'élève, au 31 décembre 2012, à 638 270 \$. Le surplus est composé de 123 002 \$ pour le fonds routier, de 178 935 \$ de surplus non affecté, de 40 802 \$ de surplus affecté, de 8 221 \$ de bénéfice d'opération et de 287 310 \$ pour la taxe d'accise. Le rapport de l'auditeur indépendant mentionne que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects considérables, une image fidèle de la situation financière des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2012.

Budget 2013

En 2013, un budget équilibré avait été prévu et les dépenses de même que les revenus des TNO de la MRC sont établis à 363 393 \$. Les dépenses visent, généralement, à assumer les coûts de gestion, à maintenir le bon état des infrastructures et à offrir des services municipaux aux résidents des TNO de la MRC.

En 2013, la MRC a bénéficié d'un projet *Fonds d'aide aux initiatives régionales* (FAIR) qui a permis d'effectuer des travaux d'aménagement et d'amélioration surtout dans les zones habitées des TNO de la MRC, soit Cap-Seize. Des investissements d'entretien ont permis un maintien de l'intégralité des infrastructures routières. Toutefois, les préparatifs entourant des investissements majeurs sur les routes Saint-Bernard-des-Lacs et Ruisseau-Landry ont été faits en 2013. Ces travaux seront réalisés en 2014.

Prévisions budgétaires 2014

En 2014, la MRC envisage d'améliorer les routes Saint-Bernard-des-Lacs et Ruisseau-Landry ainsi que de créer un fonds dédié aux activités sportives.

Le budget des TNO de la MRC sera adopté le 9 décembre 2013.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Mario Lévesque, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement pour l'adoption du budget 2014 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Mario Lévesque, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2014.*

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre

RÉSOLUTION NUMÉRO 8160-10-2013 TNO

Soumissions pour le projet *Reconstruction d'une partie de la route Saint-Bernard, secteur Cap-Seize*

CONSIDÉRANT le lancement d'appel d'offres public pour le projet *Reconstruction d'une partie de la route Saint-Bernard, secteur Cap-Seize* ;

CONSIDÉRANT sa publication dans le journal local et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions suivantes :

	Taxes incluses
Construction RJ Bérubé inc.	538 080,70 \$
9183-1065 Québec inc., Les entreprises Roy, Duguay et ass.	586 308,11 \$
Sablère et Déneigement Lafontaine inc.	597 039,42 \$
Gervais Dubé inc.	606 643,86 \$
Yvon Lachance et fils inc.	618 254,64 \$
Les Entreprises de construction BYC inc.	652 750,76 \$
Gestion AJ (2003) inc.	678 100,78 \$

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres a deux items, soit :

Route Saint-Bernard – Ch. 0+000 @ 0 + 425

Route Saint-Bernard – Ch. 0+425 @ 0 + 550

CONSIDÉRANT les montants élevés des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie décide de faire faire seulement le premier item de l'appel d'offres, soit :

Route Saint-Bernard – Ch. 0+000 @ 0 + 425

CONSIDÉRANT les montants suivants pour le premier item:

	Taxes non incluses
Construction RJ Bérubé inc.	359 379,00 \$
Sablère et Déneigement Lafontaine inc.	381 681,25 \$
9183-1065 Québec inc., Les entreprises Roy, Duguay et ass.	387 732,25 \$
Gervais Dubé inc.	408 227,94 \$
Yvon Lachance et fils inc.	411 261,01 \$
Les Entreprises de construction BYC inc.	440 983,62 \$
Gestion AJ (2003) inc.	460 169,20 \$

CONSIDÉRANT QUE Construction RJ Bérubé inc. a la plus basse soumission ;

CONSIDÉRANT la conformité des documents d'appel d'offres de cet entrepreneur selon l'ingénieur chargé de projet de DESSAU inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de cet ingénieur d'octroyer le contrat de reconstruction d'une partie de la route Saint-Bernard dans le secteur Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QU'une surveillance devra être faite lors de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. octroie le premier item, soit *Route Saint-Bernard – Ch. 0+000 @ 0 + 425* du contrat de reconstruction d'une partie de la route Saint-Bernard dans le secteur Cap-Seize à Construction RJ Bérubé inc. pour la somme de 359 379,00 \$ (taxes non incluses) ;
2. engage une firme spécialisée pour analyser le sol, laquelle devra être présente pour surveiller l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 25.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».